

PREFECTURE DE LA VIENNE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Par arrêté préfectoral n°2020-DCPPAT/BE-108 en date du 3 juillet 2020, une enquête publique est ouverte pendant cinq semaines (33 jours) du **lundi 24 août 2020 à 9h au vendredi 25 septembre 2020 à 16h**, dans la commune de Châtellerault, sur la demande présentée par la société SAFRAN pour l'extension d'un site d'entretien et de réparation de moteurs d'avions situé rue Maryse Bastié sur la commune de Châtellerault (86100), activité figurant à la nomenclature des Installations Classées.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier de l'installation comportant notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement sur cette étude d'impact, sera déposé à la mairie de Châtellerault afin que les personnes intéressées puissent en prendre connaissance et consigner leurs observations sur un registre ouvert à cet effet aux jours et heures d'ouverture habituels sauf modification :

- le lundi, mercredi et jeudi de 8 h à 17 h
- le mardi de 14 h à 17 h
- le vendredi de 8 h à 16 h

L'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier ou du dépôt des observations sur le registre.

Monsieur, Bernard CHAUVINEAU inspecteur des impôts à la retraite, nommé commissaire-enquêteur par décision du Tribunal Administratif en date du 19 juin 2020, recevra en personne à la mairie de CHÂTELLERAULT les observations du public :

- lundi 24 août 2020 de 9h à 12h
- mardi 1er septembre 2020 de 14h à 17h
- mercredi 9 septembre 2020 de 9h à 12h
- jeudi 17 septembre 2020 de 9h à 12h
- vendredi 25 septembre 2020 de 13h à 16h

Les observations et propositions pourront également pendant toute la durée de l'enquête être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Châtellerault, siège de l'enquête, 78 boulevard de Blossac- 86100 Châtellerault ou à l'adresse électronique suivante : pref-enquetes-publiques@vienne.gouv.fr.

Le dossier et les informations relatives à l'enquête publique seront également consultables sur le site Internet de la préfecture (rubriques : politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques - installations classées – industrielles) ainsi qu'à la préfecture de la Vienne (Bureau de l'Environnement, 7 place Aristide Briand 86000 POITIERS de 8 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h) sur un poste informatique.

A l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture de la Vienne – Bureau de l'Environnement et à la Mairie de Châtellerault, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront publiés et mis à la disposition du public pendant un an sur le site Internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – installations classées - industrielles »).

La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions, ou la décision de refus, sera prise par arrêté du Préfet de la Vienne.

Des informations pourront être demandées auprès de la société SAFRAN, site de Châtellerault, rue Maryse Bastié – BP 129 – 86101 Châtellerault Cedex – Madame HOUART-BASTIERE Charline , 05 49 20 45 00, mail : charline.houart-bastiere@safrangroup.com.